



DÉLIBÉRATION N° 131/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021 A 09H00
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE LA MISE A JOUR DU REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 27
Nombre de Procuration : 7
Date de convocation : 13 septembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote :
Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Julner BELIZAIRE (Visio), Dominique BERTONI, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI (Visio), Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Serge FELIX (Visio), Teed GASPARD, Sandrine JACQUES-GAÏL, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Roland LOE-MIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET, Axel RINO, Hélène SERVIUS, Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC, Sandra TROCHIMARA,

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Monique AZER↳**Procuration** à Gilles ADELSON, Claire CHINON↳**Procuration** à Rolande SILEBER, Hélène PAUL↳**Procuration** à Dominique BERTONI, Anne-Michèle ROBINSON↳**Procuration** à Daniel CASTOR, Patricia VICTOR↳**Procuration** à Xavier CLERVAUX, Phong LY↳**Procuration** à Serge SMOCK, Albanie CIPPE↳**Procuration** à Seedna DELAR

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFAU, Jean-Victor CASTOR, Corine DIMANCHE, Eugène EPAILLY Eugène, Christian FAUBERT, Elaine JEAN, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, PHINERA-HORTH Marie-Laure, Stéphanie PREVOT BOULARD, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Axel RINO

Il convient d'approuver le rapport portant sur la mise à jour du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de la CACL afin de prendre en compte les évolutions du service depuis la dernière mise à jour en date du 18/04/2019.

En effet, depuis cette date les principaux changements suivants sont à prendre en compte :

- Ouverture en octobre 2020 de la 2^{ème} déchetterie du territoire zone artisanale Galmot à Cayenne ;
- Arrêt de la collecte des cartons du centre-ville de Cayenne ayant maintenant la possibilité de se rendre en déchetterie ou de passer par un prestataire privé ;
- Harmonisation des horaires de collecte des bacs à ordures ménagères au matin ;
- Arrêt de la collecte des bornes à huiles de vidange sauf en déchetterie ;
- Création du nouveau site de la CACL et précision sur les liens pour le téléchargement des calendriers de collecte, mémo tri, informations diverses.

La mise à jour du règlement de collecte permettra aussi aux maires de créer ou mettre à jour leurs arrêtés municipaux concernant les gestions et l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu la Délibération N° 55/2019/CACL « Mise à jour du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de la CACL » en date du 18 avril 2019 ;

Entendu l'avis favorable de la commission Environnement du 8 septembre 2021,

Entendu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du lundi 20 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le mardi 21 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mercredi 22 septembre 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 131/2021/CACL** relatif à l'adoption du rapport sur la mise à jour du règlement de la collecte des déchets ménagers et assimilés de la CACL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE du **Rapport N° 131/2021/CACL** relatif à l'adoption du rapport sur la mise à jour du règlement de la collecte des déchets ménagers et assimilés de la CACL.

ADOpte le rapport sur la mise à jour du règlement de la collecte des déchets ménagers et assimilés de la CACL.

AUTORISE, le Président sur ces bases, à signer la convention et tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 24 septembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK